Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N82-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des deliberations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 06 mai 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Paul GOARANT - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphanie DUMONT (pouvoir à Jacques EDERN), Catherine GOURMELON (pouvoir à Éric LE BOUR), Thierry MOAL (pouvoir à Michèle QUEAU), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
30 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 40	**Secrétaire de séance :**
30 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Gestion des Ressources Humaines : Réorganisation du « Pôle Environnement » - Création de postes

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-05-N82	4.1	Gildas BERNARD

Afin de poursuivre la réorganisation de la Communauté en lien avec la nouvelle organisation politique, l'organigramme fonctionnel en Pôle et la structuration du Pôle « Environnement » avec la poursuite de l'intégration des compétences « Eau » et « Assainissement » et la mise en œuvre du nouveau service « Prévention des Risques Naturels », il est proposé :

1 - DIRECTION « DECHETS »

Ce service dispose de deux agents co-responsables du service pour lequel il est proposé :

- La Création d'un poste de Responsable Déchets chargé de la prévention et de la gestion des déchets. Ses missions porteront notamment sur le pilotage des équipes et activités de collectes, des déchetteries, la gestion budgétaire et administrative, l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA).

Le poste est créé selon les conditions suivantes :

- Temps complet ;
- Catégorie « B « à « A » ; Filière technique ;
- Cadre d'emploi des « Techniciens » à « Ingénieurs » territoriaux ;
- Grade minimum : Technicien ; Grade maximum : Ingénieur Principal ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B à A notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.

- Conséquemment, il sera envisagé ultérieurement la suppression du poste de Chef-fe de service adjoint Déchets (catégorie B) ;

2 - DIRECTION « SERVICE PUBLIC DE L'EAU »

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N82-DE

Dans le cadre du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement », la Communauté avait souhaité, dans un premier temps, un recrutement minimal d'agents (2 chargés d'opération) en [illegible] les moyens ultérieurement.

2-1 Chargée d'opération « Eau » et « Assainissement »

Il est proposé que le poste de « Contrôleur.se de voirie » soit complété, en raison de ses compétences, de missions « Eau » et « Assainissement » induisant :

- La suppression à terme du service ingénierie publique et du poste de « Contrôleur.se » ingénierie publique ;
- La création d'un poste de « Chargé.e d'opération Eau et assainissement » avec la poursuite des missions d'accompagnement des communes dans le contrôle de voirie et l'Assistances à Maitrise d'Ouvrage, selon les conditions suivantes :
  - Temps complet ;
  - Catégorie « B « à « A » ; Filière technique ;
  - Cadre d'emploi des « Techniciens » à « Ingénieurs » territoriaux ;
  - Grade minimum : Technicien ; - Grade maximum : Ingénieur ;
  - Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B à A notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.

2-2 Chef du Service Public de l'Eau « Eaux'Léon »

Afin de permettre au Directeur Général du Pôle « Environnement » d'assurer notamment le Pilotage Stratégique et de porter la vision politique notamment du Vice-Président du Pôle « Environnement » et du Vice-Président Thématique « Eau » et « Assainissement », il est proposé la création d'un poste de « Chef du Service Public de l'Eau » qui serait chargé de la mise en œuvre opérationnelle, technique et organisationnelle des orientations en matière d'Eau et d'Assainissement. Ses missions porteront sur le pilotage et l'organisation du service, la définition de la stratégie, la coordination technique avec les communes et les entreprises, l'élaboration budgétaire et la politique tarifaire, la veille règlementaire.

Le poste est créé selon les conditions suivantes :

- Temps complet ;
- Catégorie « B « à « A » ; Filière technique ;
- Cadre d'emploi des « Techniciens » à « Ingénieurs » territoriaux ;
- Grade minimum : Technicien ; - Grade maximum : Ingénieur Principal ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B à A notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.

L'avis du Comité Social Territorial a été saisi le 28 avril 2026.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des pièces annexes à la note de synthèse concernant la réorganisation du « Pôle Environnement » ;
Après avoir pris note de la demande de Jacques EDERN, Vice-Président du Pôle « Solidarités », de faire figurer sur le Procès-Verbal la nécessité du maintien de la mutualisation des missions de Contrôle de voirie des communes (ex ATESAT) en lien avec l'évolution du poste de la Chargée d'opérations et avoir entendu Stéphane CLOAREC, Président, précisant que les missions « Eau » et « Assainissement » complétaient la charge de travail de cet agent qui évoluera en fonction de ses interventions « Voirie » pour les communes ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner la réorganisation du Pôle « Environnement » comme suit :

- Création d'un poste de « Responsable Déchets » selon les conditions susvisées, induisant la Suppression du poste de « Chef-fe de service Adjoint Déchets » dès que les démarches administratives auront été achevées ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N82-DE

- Création d'un poste de « Chargé d'opération Eau et Assainissement » (Catégorie B à A), selon les conditions susvisées, comprenant notamment les missions de contrôle de voirie et [illegible] voirie induisant la suppression du poste de « Contrôleur Ingénierie publique » et du service « Ingénierie publique » dès que les démarches administratives auront été achevées ;
- Création du poste de « Chef-fe du Service Public de l'Eau » chargé de la mise en œuvre opérationnelle, technique et organisationnelle des orientations en matière d'Eau et d'Assainissement, selon les conditions susvisées ;
- Mise à jour du tableau des emplois ;
- Inscription des crédits afférents au budget.
- Mise à jour de l'organigramme

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD